

CAISSE DES ÉCOLES DE LUNEL

**COMITÉ DE LA
CAISSE DES ÉCOLES
RÉUNION DU 12 AVRIL 2024**

COMPTE RENDU SOMMAIRE

1 - Avenant n° 11 à la convention financière entre la ville et la caisse des écoles - affectation de Mme Natacha Suay à la caisse des écoles pour le secrétariat du programme de réussite éducative à hauteur de 25% de son temps de travail à compter du 05 avril 2024

La Caisse des Écoles de Lunel est exclusivement dédiée au portage du PRE et reçoit les subventions attribuées dans ce cadre par l'État et la ville de Lunel.

Une convention financière a été conclue le 25 mai 2011 entre la ville et la caisse des écoles concernant le remboursement à la ville des dépenses de rémunérations des agents municipaux affectés au fonctionnement du PRE.

Suite à l'affectation temporaire de Mme Betty COUDRAY sur les missions de secrétariat de la Caisse des Écoles, et au recrutement de Mme Natacha SUAY sur ces missions spécifiques, il convient d'affecter par avenant à la convention initiale entre la ville et la caisse des écoles Mme Suay à hauteur de 25% de son temps de travail sur les missions de secrétariat de la Caisse des Écoles. Il convient d'intégrer cette modification à compter du 05 avril 2024.

Le Comité a, à l'unanimité :

- **ADOpte** l'avenant n°11 à la convention financière du 25 mai 2011 pour modifier l'identité de l'agent dédié aux fonctions de secrétariat,
- **AUTORISE** Michel CRECHET élu délégué à signer ledit avenant et, plus généralement, à faire le nécessaire pour en assurer la parfaite exécution.

2. Adoption du compte de gestion 2023 du Trésorier

Le Comité est amené à se prononcer sur la conformité du compte de gestion 2023 du Trésorier Principal au compte administratif du budget de la Caisse des écoles.

La balance de ce document financier présente un résultat global de clôture, hors reste à réaliser, de 529.64 euros, qui s'établit comme suit :

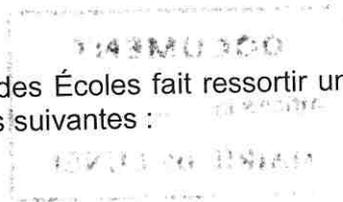
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture
Investissement	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	2158.31 €		1628.67 €	529.64 €
Total	2158.31 €		1628.67 €	529.64 €

Le Comité de la Caisse des écoles :

- A **ARRÊTÉ** la conformité du compte de gestion 2023 du Trésorier Principal avec le compte administratif 2023 du budget de la Caisse des écoles.

3. Adoption du compte administratif 2023

Le compte administratif 2023 du budget de la Caisse des Écoles fait ressortir un solde global de clôture excédentaire de 529.64 euros issu des balances suivantes :



Section de fonctionnement

Recettes : 123 654.00 €
 Dépenses : 125 282.67 €
 Solde antérieur : 2 158,31 €
 Solde de clôture : 529.64 €

Section d'investissement

Recettes : 0,00
 Dépenses : 0,00
 Solde antérieur : 0,00
 Solde de clôture : 0,00

Total

Solde de clôture : 529.64 €

En ce qui concerne la section de fonctionnement :

L'analyse du compte administratif 2023 de la Caisse des Écoles affiche un résultat d'exploitation d'un montant de 529.64 €, tenant compte de la reprise du solde de l'année antérieure. Il est rappelé que, depuis 2011, la gestion du Programme de Réussite Éducative (PRE) est confiée à la Caisse des écoles, exclusivement créée à cet effet.

Le Programme de réussite éducative de Lunel a connu une montée en charge depuis la crise sanitaire de 2020 qui s'est notamment confirmée en 2022 et stabilisée en 2023. Les indicateurs suivants en témoignent : 82 parcours individuels en 2023, 83 parcours individuels en 2022 et 2021, contre 62 en 2020 et 63 en 2019.

Cette activité importante devrait se poursuivre en 2024 sur tout ou partie de l'année et de nouvelles entrées vont intervenir notamment à partir du mois de septembre avec une forte sollicitation de l'éducation nationale sur cette période.

Les différentes recettes et dépenses de fonctionnement sont présentées ci-dessous.

	2022	2023
RECETTES	122 158,31	125 812.31
Reprise du résultat N-1	2 158,31	2 158.31
Subvention Etat	90 000,00	93 654.00
Subvention commune	30 000,00	30 000.00
DEPENSES	120 00,00	128 282.67
Dépenses référents (rémunération, formation, etc.)	58 570,20	58 261.87
Coordination et secrétariat (rémunération, frais de déplacement, etc.)	49 753,17	50 212.41
Actions partenaires PRE	10 702,30	13 500.43
Dépenses diverses	974 ,33	892.66
Parcours culturels		2 415.30
RÉSULTAT	2 158,31	529.64

En ce qui concerne la section d'investissement :

La Caisse des Écoles en 2023 n'a effectué aucune opération en section d'investissement.

Le Comité de la Caisse des écoles :

- A APPROUVÉ le compte administratif 2023 du budget de la Caisse des Écoles.

4. Affectation du résultat :

Pas d'affectation de résultat car la Caisse des écoles n'a pas de section Investissement, l'excédent au fonctionnement reste au fonctionnement

5. Vote du budget 2024

Monsieur Michel CRÉCHET expose aux membres présents que le budget de la Caisse des écoles de Lunel est constitué exclusivement d'opérations en lien avec le Programme de Réussite Éducative (PRE). Ce budget a été bâti en tenant compte des échanges qui se sont tenus dans le cadre du Rapport d'Orientations Budgétaires, lors de la réunion du Comité de la Caisse des écoles en date du 27 Février 2024.

Le budget de l'année 2024 est marqué par une stabilité des dépenses et des recettes par rapport à l'exercice 2023. En recettes, une reprise des excédents antérieurs sera par ailleurs effectuée.

Pour le budget primitif 2024 de la Caisse des écoles, les chapitres budgétaires proposés sont les suivants :

	Budget 2023 après décision modificative	Réalisé 2023	Budget primitif 2024
Pour les recettes de fonctionnement :			
Chap 002 (excédent N-1) :	2 158,31		529.64
Chap 74 (dotations et subventions) :	123 654.00	123 654.00	120 000,00
TOTAL	125 812.31	123 654.00	120 529.64
Pour les dépenses de fonctionnement :			
Chap 011 (charges générales) :	125 812.31	125 282.67	120 529.64
Chap 65 (Autres charges de gestion courantes) :	0,00	0.00	0,00
Chap 67 (Charges exceptionnelles) :	0.00	0.00	0,00
TOTAL	125 812.31	125 282.67	120 529.64

Le budget proposé est équilibré en fonctionnement. Il est rappelé qu'il ne présente pas d'opérations en investissement.

Le Comité de la Caisse des écoles :

- A ADOPTÉ par chapitre le budget primitif 2023 de la Caisse des écoles.

6. QUESTIONS DIVERSES

Les membres présents ont échangé sur les problématiques d'orientation vers le droit commun des enfants accueillis au sein du PRE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 10h45.

Fait à Lunel,
Le 12 avril 2024

Pour le Président,
L'élu délégué,

Michel CRÉCHET



